



Conseil économique et social

Distr. générale
2 septembre 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités
et des normes commerciales

Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles

Soixante-dix-neuvième session

Genève, 11-13 (matin) novembre 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre

Position de la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre sur le transfert des herbicides

Document soumis par le secrétariat

Résumé

Le présent document est soumis au Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles pour approbation.

Il a été établi à partir du document ECE/CTCS/WP.7/GE.6/2024/4 et intègre les modifications apportées par la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre à sa cinquante et unième session, tenue en 2024.



Position de la Section spécialisée sur le transfert des herbicides

- Les herbicides sont couramment utilisés dans les systèmes de production végétale pour améliorer les rendements en luttant contre les plantes adventices, réduisant ainsi la concurrence pour l'eau, la lumière et les nutriments. Les herbicides sélectifs ciblent des espèces d'adventices données, tandis que les herbicides non sélectifs peuvent détruire toutes les espèces végétales.
- Les résidus persistants d'herbicides peuvent se lier à la matière organique et subsister sur les végétaux ou dans le sol pendant des mois, voire des années. Ils peuvent avoir des effets négatifs sur les plants de pomme de terre. Parmi les herbicides concernés, on peut citer le piclorame, le clopyralide et l'aminopyralide.
- Certains herbicides peuvent passer dans l'intestin des animaux et contaminer les effluents d'élevage, lesquels sont ensuite susceptibles d'être épandus sur une culture. En outre, les herbicides peuvent également contaminer le compost. Par conséquent, il convient de faire preuve de prudence lorsque l'utilisation de ce type de produits est envisagée. Parmi les herbicides concernés, on peut citer le piclorame, le clopyralide, l'aminopyralide et le dicamba.
- La contamination accidentelle par des produits agrochimiques (en particulier, les herbicides systémiques) est un sujet de préoccupation majeur pour la production de plants de pomme de terre. Parmi les principales causes de contamination figurent l'entraînement par le vent des produits diffusés par pulvérisateur dans les champs se trouvant à proximité, le nettoyage inadéquat des pulvérisateurs (contamination des cuves de pulvérisation, etc.) et l'erreur humaine (dosage inadapté, utilisation d'herbicides non sélectifs, mauvais choix concernant le calendrier d'épandage, etc.).
- Les symptômes qui touchent les feuilles des plants de pomme de terre, tels que la chlorose, la nécrose et la croissance perturbée ou la déformation des feuilles, sont généralement très visibles et varient selon le produit chimique en cause. S'agissant des tubercules, les symptômes peuvent être les suivants : déformations, malformations, crevasses de croissance ou peau d'éléphant, et nombre important de tiges faibles à la levée. Pour les cultures touchées, la levée peut être de mauvaise qualité et la croissance, inégale.
- La contamination des cultures semencières par le glyphosate est un problème courant. Le glyphosate peut migrer vers les tubercules fils, en particulier lorsque la contamination a lieu tardivement au cours de la saison de croissance. La contamination peut entraîner une perte totale ou partielle de la récolte. En outre, ses symptômes sont susceptibles de ne se manifester que dans la descendance.
- En cas de suspicion de contamination d'une culture semencière, la meilleure pratique, si elle est réalisable, consiste à éliminer les plants touchés (en appliquant une marge de sécurité importante).
- Les plants de pomme de terre peuvent repousser normalement après avoir été contaminés par des herbicides de contact, tels que la métribuzine. Lorsqu'une culture a été contaminée par des herbicides de contact, les inspections au champ peuvent être retardées jusqu'à ce que la plante ait suffisamment récupéré. Dans des cas extrêmes, il se peut que les plants ne se rétablissent pas complètement, auquel cas l'inspection sur le terrain ne peut être effectuée de manière fiable et les plants doivent être rejetés.
- Comme il est particulièrement complexe de définir la contamination d'un plant de pomme de terre par un herbicide, il est difficile de déterminer une tolérance aux fins de la certification. Par conséquent, la gestion de la contamination par des herbicides repose en grande partie sur la prévention. À savoir :
 - i. La formation des personnes qui utilisent les pulvérisateurs à l'application prudente des herbicides, en particulier ceux utilisés pour la protection des plantes autres que les pommes de terre cultivées à proximité des plants de pomme de terre ;

- ii. La sélection d'un champ où l'historique des épandages d'herbicides est adapté à la production de plants de pomme de terre ;
- iii. La sensibilisation des producteurs de plants de pomme de terre aux risques liés aux herbicides susceptibles d'avoir des répercussions sur ces plants.

Référence : Robinson, A (A1949, février 2020), « Herbicide Injury in Potatoes poster », NDSU/Université du Minnesota, disponible à l'adresse <https://www.ndsu.edu/agriculture/extension/publications/herbicide-injury-potatoes>.
